

LA LETTRE DU PLAN DE LA TOUR

Octobre – Novembre – Décembre 2016



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE



Valorisation des déchets verts L'ÉCOPÔLE FRANCHIT UN NOUVEAU CAP

Durant cet automne 2016, une quinzaine d'élus a eu droit à une visite du site molois de l'Écopôle pour voir la dernière-née du service Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Depuis le mois de juin dernier, la nouvelle ligne d'affinage destinée à aller encore un peu plus loin dans la valorisation des déchets verts et déchets de bois a, en effet, pris du service. Tous les produits ligneux - qui sont constitués de bois ou qui ressemblent à du bois - contenus dans ce type de déchets - et que collecte la Communauté de communes - vont pouvoir être systématiquement valorisés.

Fabrication de combustible

Comment ? Grâce à un travail mené avec l'usine de production d'électricité INOVA à Brignoles, la ligne d'affinage permet la fabrication de combustible. C'est l'usine de cogénération brignolaise, inaugurée en mars 2016, qui devrait bientôt recevoir le produit de ce tout nouvel outil.

L'usine ouvrira donc la porte de nouveaux marchés de l'énergie dans le Var et en PACA.

Le combustible produit par l'Écopôle est tout-à-fait conforme au cahier des charges d'INOVA : il faut dire que la fonctionnalité de la ligne s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable. Elle a été acquise suite à un appel d'offre lancé en 2015.

De nombreuses possibilités...

Attentifs et intéressés, les élus de la Commission DMA ont profité - en cette mi-septembre - d'une démonstration du « process » en bonne et due forme.

La ligne d'affinage telle qu'elle est implantée aujourd'hui est une installation fixe, complète et modulable. Ses possibilités sont nombreuses et il faudra quelques mois pour « affiner » les différents réglages possibles.

Une inauguration officielle devrait être programmée prochainement par la Communauté de communes : le développement durable « made in » Communauté de communes est plus que jamais en marche !



GROUPE MÉDIA PLUS COMMUNICATION

« Entrez dans l'univers de la communication institutionnelle »

Z.I. SECTEUR C7 - ALLÉE DES INFORMATIENS • B.P. 75 • 06709 SAINT LAURENT DU VAR CEDEX 2
Tél. : 0492 271 389 • Fax : 0493 312 147 • Site web : www.mediapluscom.fr • E-mail : contact@mediapluscom.fr



Édito



SOMMAIRE

- INTERCOMMUNALITÉ Page 2
- ÉDITO Page 3
- TRAVAUX Page 4
- ENVIRONNEMENT Pages 5 et 6
- SOLIDARITÉ – SOCIAL CCAS Page 6
- PATRIMOINE Page 7
- TOURISME Page 8
- FESTIVITÉS Page 8

Pour cette dernière revue de l'année, nous vous proposons une couverture aux couleurs de la Provence, gaie et riante comme le sont les fêtes qui se préparent au village. Les animations vous offriront des moments chaleureux comme le Gros Soupa, préparé par l'Escolo dei Manteneire, ou la grande veillée, pour partager les 13 desserts autour d'une boisson chaude en écoutant la chorale.

L'hiver s'installe et l'heure est aussi au nettoyage après les pluies importantes de cet automne. Vous trouverez dans cette revue le guide de l'emploi du feu dans le cadre du débroussaillage. Une activité d'entretien et d'embellissement mais surtout de prévention et de mise en sécurité contre le feu que je vous invite à faire en cette période. Pour toutes vos questions, les membres des CCFF, l'association APIFOVAR et la Mairie sont à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter !

La commune travaille de plus en plus avec la Communauté de Communes qui intègre petit à petit de nouvelles compétences. Ainsi le Tourisme a été transféré. L'office de Tourisme et son agent d'accueil seront désormais intercommunaux. Le nouveau local s'est installé aux Quatre Chemins, profitant de la rénovation de la maison du 7 place Clemenceau. Nouvelle adresse, nouvelle organisation, nous imaginons les réponses que nous pourrions apporter aux changements d'habitudes que cela va entraîner. Les associations seront peut-être réorientées, l'ancien local du tourisme leur sera toujours ouvert.

Le Téléthon, les fêtes avec Culture & Cultures, les spectacles des écoles, les traditions perdurent et c'est une bonne chose. L'année garde ses marques et son rythme, ses repères nous faisant prendre conscience du temps qui passe. Et pour vous adresser tous nos vœux et marquer l'entrée dans la nouvelle année, je vous invite à nous retrouver pour la **cérémonie des vœux à la population au Foyer des Campagnes le vendredi 13 janvier 2017 à 19h.**

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

**Le Maire,
Florence LANLIARD**



Numéros utiles

Mairie du Plan de la Tour
Tél : 04 94 55 07 55 – Fax : 04 94 55 07 50
Hôtel de Ville Place Foch
83120 LE PLAN DE LA TOUR

Courriel : mairie@plandelatour.net
site : www.leplandelatour.net
Ouverture : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 15h30 à 17h30.

Service urbanisme :

Ouvert les lundis, mardis, jeudis
et vendredis de 8h30 à 12h.

CCAS : 04 94 55 07 52

Courriel : ccas@plandelatour.net

Directeur de la publication : Florence Lanliard
Rédaction et réalisation : Mairie du Plan de la Tour
Conception et impression : Médiaplus communication
Photos : Mairie du Plan de la Tour, service Com, X, ...
Diffusion gratuite.
Reproduction interdite.
Dépôt légal à parution.



Cimetière Saint-Pons

Comme vous avez pu le remarquer, un nouveau columbarium, une nouvelle stèle ainsi qu'un nouveau banc ont été installés au cimetière Saint-Pons.

Les crémations sont de plus en plus fréquentes, quatre cases au columbarium ont été vendues cette année, il ne restait plus que deux cases libres.

La commune a fait une demande de devis auprès des pompes funèbres du Golfe de Saint-Tropez pour l'acquisition d'un nouveau columbarium.

Celui-ci est composé de neuf cases pouvant accueillir deux à trois urnes par case.

Une stèle en granit gris impérial au Jardin du Souvenir ainsi qu'un nouveau banc taillé dans le même granit sont mis en place au cimetière Saint-Pons.



Reprise de concessions cimetière Saint-Martin

En novembre 2016, après plus de quatre ans de procédure, la Commune a pris la décision de reprendre trente concessions abandonnées au cimetière Saint-Martin.

La reprise d'une concession n'est pas une formalité simple. C'est une procédure longue (procès-verbal, lettre recommandée, voie d'affichage) validée par une décision de reprise par le Conseil municipal.

Cette procédure étant terminée, pour chaque concession, les reliquaires sont placés dans l'ossuaire qui se trouve au cimetière Saint-Pons.

OPÉRATION AIRE DU PIN



Les six villas sont sorties de terre. Var Habitat reste à votre disposition pour vos dossiers de candidatures. Renseignements disponibles et rendez-vous avec un commercial Var Habitat possible en mairie du Plan de la Tour.

Les travaux pour les 18 logements sociaux ont débuté, les fouilles ont été faites.

DÉPÔTS SAUVAGES

La déchetterie c'est gratuit ! UN DOUTE, UNE QUESTION ?

ALLO DECHETS 04.94.96.06.68

Vos démarches administratives

Procédures et formulaires disponibles sur le site www.service-public.fr

Archives municipales

La consultation d'archives est possible sur rendez-vous (04 94 55 20 54) se munir d'une pièce d'identité.

Service aux étrangers : auprès du CCAS

Les premières demandes et les renouvellements de titre de séjour : les formulaires sont à récupérer au CCAS mais ils sont à déposer directement en sous-préfecture de Draguignan, sans rendez-vous de 8h30 à 11h30 du lundi au vendredi. Il en est de même concernant les demandes de duplicata, de changements d'adresse et les modifications d'état civil.

Attestations d'accueil auprès du CCAS

Pièces à joindre :

- un justificatif d'identité (pour le Français, l'Européen ou le Suisse : carte d'identité ou passeport ; pour l'étranger non-européen : titre de séjour),
- un document prouvant sa qualité de propriétaire, de locataire ou d'occupant du logement dans lequel il compte héberger le ou les visiteurs (comme un titre de propriété ou un bail locatif),
- un justificatif de domicile récent (comme une facture d'eau, d'électricité ou de téléphone ou une quittance de loyer),
- tout document justifiant ses ressources (par exemple bulletins de

salaires, dernier avis d'imposition) et son engagement à prendre en charge financièrement l'étranger s'il est défaillant,

- tout document sur sa capacité à héberger le ou les étrangers dans des conditions normales de logement (en termes de superficie, de sécurité, de salubrité et de confort du logement),
- un ou plusieurs timbres fiscaux pour un montant de 30 €,
- si l'attestation d'accueil concerne un mineur non accompagné, une attestation sur papier libre des détenteurs de l'autorité parentale, précisant la durée et l'objet du séjour de l'enfant.
- photocopie du passeport de l'hébergé
- adresse de l'hébergé
- dates du séjour

Cartes Grises : du changement !

Pour toute demande d'immatriculation d'un véhicule neuf ou d'occasion suite au changement du titulaire, s'adresser directement à la Sous-Préfecture de Draguignan (sur rendez-vous) ou chez les professionnels habilités (service payant).

Pour les demandes suivantes, s'adresser en Mairie :

- Changements de domicile
- Changements matrimoniaux
- Duplicata
- Corrections
- Changements de caractéristiques
- Changements de propriétaires consécutifs à une succession
- Immatriculation des véhicules étrangers

LE DÉBROUSSAILLEMENT NOUVEAU EST ARRIVÉ !

Cet été 2016 nous aura fait vivre à la fois de grandes craintes et enfin un grand soulagement ! Le 22 août encore, 8 massifs forestiers sur 9 de notre département se trouvaient en alerte feux de forêt « orange », avant dernier niveau sur l'échelle des risques. Nous avons traversé presque tout l'été dans cette situation ; un peu rassurés chaque matin par l'absence de mistral.

Mais le feu frappait ailleurs : près de nous dans le Var. Nous avons tous suivi l'incendie de Correns le 18 juillet ; et surtout un peu plus loin, à proximité immédiate de Marseille et d'Aix, à Vitrolles, Fos-sur-Mer, Les Pennes-Mirabeau. L'année 2016 est devenue la référence, remplaçant l'année 2003. Les surfaces incendiées ont été plus faibles, mais les destructions d'immeubles beaucoup plus importantes.

Que pouvons-nous retenir de cet été ?

En premier lieu le feu a frappé des zones très proches des grandes agglomérations. « Ce qui fait la gravité des récents incendies, c'est leur localisation, en bordure de zones habitées. Ils ne sont pas exceptionnels par leur taille, mais par leur caractère périurbain », écrit un chercheur de l'IRSTEA, Eric Maillé. Le feu est allé chercher, en bordure des villes, des bâtiments publics et des sites industriels ! De nombreuses habitations ont été totalement détruites. Le danger est là, très vivace. Il ne nous a pas frappés, il a montré qu'il frappait là où on ne l'attendait pas. Soyons donc plus que jamais sur nos gardes, il peut revenir vers nous !

En second lieu, nous n'avons entendu qu'un même refrain dans les commentaires de ces très graves incendies : **seul le débroussaillage apporte une vraie protection**. Le 20 octobre, Stéphane BOUILLON, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, a réuni en présence de Jean-Marie HUET, Procureur général auprès de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence tous les responsables concernés par la prévention des feux de forêt pour « agir sur les obligations légales de débroussaillage ». Le débroussaillage bénéficie d'un nouvel intérêt : le débroussaillage nouveau est arrivé !

Ces deux constatations nous encouragent à persévérer.

Elles montrent que nous avons raison de dire que la réglementation des P.P.R.I.F. telle qu'elle est appliquée actuellement ne correspond pas aux nécessités du territoire. A quoi bon s'en prendre à une poignée de communes, dépenser des milliers d'euros à classer des terrains en fonction de leur prétendue « défendabilité », exiger des travaux qui dépassent largement les budgets et qui gâcheraient les paysages, placer des propriétés régulièrement construites en mal d'assurance contre l'incendie ; et dans le même mouvement refuser de prendre en compte ce débroussaillage des particuliers que l'on veut revivifier ? Il faut bien sûr interdire les constructions dans les zones non construites les plus menacées, et protéger nos forêts. Mais à quoi bon ces zonages couteux et prétentieux dans des zones construites et alors que le feu frappe où il veut ? Le feu, encore et toujours, n'est pas l'eau. 2016 en est la preuve.

Elles nous encouragent aussi à poursuivre notre effort en faveur du débroussaillage sur notre commune.

La réalisation la plus spectaculaire est le vaste espace débroussaillé par la Communauté de Communes au nord du village, qui inscrit un obstacle supplémentaire dans la progression d'un feu éventuel. Encore faut-il qu'il soit plus bas relayé par un débroussaillage attentif des habitants. La sécurité ne peut venir que d'eux.

Ici, le bilan de 2016 est bon. Notre police municipale accompagnée par des membres du Comité Communal des Feux de Forêt a visité plus de 200 terrains. La plupart étaient conformes aux obligations légales, une vingtaine devaient faire l'objet de travaux complémentaires, qui ont été mis en œuvre.

Que faut-il faire pour mieux protéger encore notre commune, ses habitations, ses forêts, ses vignes et ses champs, ses paysages ?

Dans le rayon de 50 mètres autour des habitations, qui est la limite légale, nous devons réduire encore les risques de feu. Pour cela, **il faut réduire la masse végétale. De nombreux élagages sont possibles, et nécessaires ; une réduction de la densité des plantations est aussi possible :**

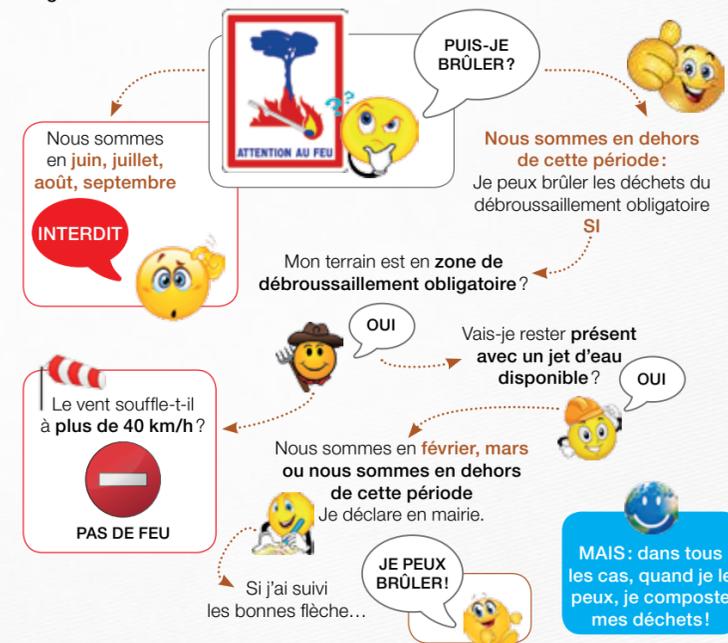


- couper les branches à moins de 2,5 mètres du sol ;
- supprimer les arbustes sous les arbres ;
- supprimer la végétation dans les 3 mètres des constructions.
- limiter les bouquets d'arbres qui ne doivent pas dépasser 15 mètres de large, séparés de 3 mètres les uns des autres.
- Porter attention aux haies séparatives : ce sont les rails du TGV du feu ! Pourquoi les laisser aller à plus de 2 mètres ? Elles ne sont d'aucune utilité au-dessus des yeux du voisin : 1,80 mètre est bien suffisant : « ne pas dépasser 2 mètres de haut et 2 mètres d'épaisseur » préconise l'arrêté préfectoral. Et jamais de haies bien sûr à moins de 3 mètres des constructions.

Ces travaux sont bien plus faciles à conduire en hiver, qu'à la fin du printemps. Et ils sont impossibles en juin. Il faut donc y penser maintenant, et les mettre en œuvre au plus vite.

Brûler les déchets du débroussaillage

La possibilité de brûler les déchets du débroussaillage est importante. Elle n'est pas toujours bien comprise. Le labyrinthe suivant permet de se retrouver dans la réglementation. Il suffit de suivre le bon chemin !



Se conformer :

- Débroussaillage : l'arrêté préfectoral sur le débroussaillage obligatoire du 30 mars 2015
- Emploi du feu : l'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 sur l'emploi du feu Disponibles en mairie à la demande et sur le site www.var.gouv.fr

sarl ERIC ELEC
Electricité Générale
Installation - Rénovation
Dépannage
Portails & Portes de garage
Climatisation - Domotique
Tél : 04 94 49 10 27 - Port. : 06 20 45 59 61
Z.A. Les Hts du Camp Ferrat 2 - Ste Maxime - eric.elec@free.fr

ACL Pool & House
Multi maçonnerie
1752 rd 6007
06270 Villeneuve Loubet
Tél : 06 20 42 18 92

La Table de Fred
Table & Chambres d'Hôtes
Repas sur réservation
Menu selon votre choix
Livraison de repas
RD 44 - Quartier Le Lauva - PLAN DE LA TOUR
06 98 68 40 54 tabledefred@gmail.com

LORR'SERVICES MENUISERIES ALU ET PVC
FENETRES / PORTES FENETRES
Volets roulants et Battants
NEUF ET RENOVATION - VITRERIE - MIROITERIE
PORTAIL - PORTE DE GARAGE - MOUSTIQUAIRES
STORES INTERIEUR ET EXTERIEUR
JEAN-LUC 06 16 39 03 47
lorr-services@hotmail.fr • 83120 S^{te} Maxime

Serge ROLLAND
Agréé en Architecture
«Les Alizés»
26 avenue Jean Jaurès
83120 Sainte Maxime
Tél. 04 94 96 23 01 - Fax 04 94 96 60 73
architecture.rolland@wanadoo.fr

VITICULTURE

« Les Marquets » en enseigne, le nouveau caveau des vignerons du Plan de la Tour vient d'être inauguré.

Tapis rouge, lumière travaillée, la cave prenait toute sa dimension à l'occasion de cette inauguration. Un piano à queue, Nathalie Ballarini derrière le clavier, l'ambiance chic et feutrée fut appréciée des convives venus nombreux. Une soirée de belle tenue pour un nouveau caveau, sobre et élégant, qui illustre parfaitement la démarche dans laquelle la cave s'est engagée. A son image, ce caveau a été pensé pour restituer le caractère des Marquets : l'alliance de la force du terroir représentée par l'utilisation des matières brutes et naturelles et de la technologie à l'image du savoir faire et du travail des vignerons. Le président, Bernard Coulomb a ouvert la soirée avec un discours retraçant l'histoire de la cave. Née le 21 novembre 1962, sous le nom « Les Fouleurs de saint Pons », elle fut la dernière coopérative à avoir été constituée dans le département du Var. Bernard Coulomb a rendu hommage à ses fondateurs. Aujourd'hui le vignoble s'étend sur environ 180 ha que douze familles de viticulteurs associés exploitent pour 85 % de la surface.

Les Marquets : la cave version excellence

Sous l'impulsion de son directeur et de l'équipe qu'il a su mobiliser, la cave s'est engagée dans une démarche de qualité. Cette soirée arrivait comme la consécration de tout ce travail. Celui d'une équipe alliée aux viticulteurs qui unissent leurs talents au service de leur nouvelle identité : Les Marquets. Fruit d'un apprentissage et d'une histoire partagée, « Les Marquets » sonne comme la marque de l'excellence.

Madame le Maire était heureuse lors de cette inauguration de voir que la démarche initiée auprès des viticulteurs accompagne parfaitement l'entrée dans l'ère nouvelle d'une cave projetée vers demain. La mairie accompagne en effet les viticulteurs dans leur démarche. Le contrat d'appui technique qu'elle a mis en place avec la Chambre d'Agriculture épaulée par Alexandre Latil est un outil pour observer et évoluer, ensemble vers de meilleures connaissances au service



des hommes mais aussi de la terre et du consommateur. Un travail récompensé par l'excellence des vins, la labellisation en GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental), groupement qui vient d'être récompensé par le Parlement Varois des Entreprises et le Trophée Pépète 2016. Un trophée que les viticulteurs ont remis au Maire pour la remercier de son soutien. Les Marquets symbolisent la coopérative de demain, responsable et respectueuse, son caveau, sa vitrine, lui ressemble. La synthèse est parfaite rendez-vous au caveau pour vous rendre compte par vous-même !

Solidarité Social – CCAS

UN SALON POUR LES AÎNÉS

Le premier salon des Aînés du Plan de la Tour a eu lieu le 9 novembre 2016 à la Salle Marie-Mauron. Organisé par le CCAS en partenariat avec la Directrice de la Maison de Retraite Les Opalines Sainte-Maxime, Madame Karine BIANCHI, ce salon a eu pour but 1er d'informer les administrés sur les services existants sur notre secteur en termes de maintien à domicile.

Etant adressé en particulier aux personnes âgées il pouvait aussi bien intéresser les aidants familiaux.

Ce salon s'est présenté sous forme de stands :

CCAS du Plan de la Tour
04 94 55 07 52

Le CCAS vous reçoit pour vous accompagner dans vos démarches administratives. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées (les personnes handicapées, les familles en difficulté ou les personnes âgées).

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi et jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
- Vendredi de 8h30 à 12h00
- L'après-midi sur rendez-vous uniquement.

Les Opalines Sainte-Maxime
04.94.55.05.00

- EHPAD
- Services annexes (téléassistance, conciergerie)

- Portage de repas
- Diagnostic Autonomie Habitat, et ART THERAPIE
- Atelier mémoire, maladie Alzheimer, accompagnement non médicamenteux
- Médical : AVC, nutrition, risque infectieux, grippe, etc.

CONSENSO
Projet européen qui vise à améliorer le maintien à domicile grâce à une étude réalisée par deux coordinatrices (M^{me} Catherine PEROT-BOIRIN :



06 15 13 02 12 et M^{me} Lucie RICHE : 06 03 72 30 01). Ce projet se déroule sur une période de 18 mois et s'adresse à toutes les personnes à partir de 65 ans, valides ou dépendantes.

SISA
« Sté interprofessionnelle de soins ambulatoire de l'alliance thérapeutique du golfe de St TROPEZ » dont le but est la coordination du parcours des soins des maladies chroniques des séniors du golfe. Des activités physiques adaptées sont proposées aux personnes souffrant d'une maladie chronique et avançant dans l'âge.

Activités : Marche, Gymnastique, Natation, Stretching, Qi-Gong... (Informations et contact : 06 19 46 65 ou sisadugolfe@outlook.fr)

Association SENDRA
Services à domicile (contact 04 94 43 96 16).

Société INES Services
Services à domicile (contact 04 83 27 11 72).



Un éclat d'obus témoin des batailles de 1914

A l'occasion de la Cérémonie du 11 Novembre, dans le cadre de la commémoration du Centenaire de la Grande Guerre (1914/1918) la commune a inauguré la mise en valeur sur le monument aux Morts d'un éclat d'obus.

Il s'agit d'un vestige des combats du 19 et 20 Août 1914, qui eurent lieu sur la commune de Vergaville en Moselle, à côté de la ville de Dieuze, durant l'offensive française dite de « la Bataille des Frontières ».

Durant ces deux jours et sur ces trois kilomètres de ligne de front, le 15^e Corps d'armée composé de régiments provençaux, compte près de 3500 tués et certainement plus du double de blessés.

Cet éclat a été retrouvé dans ses labours par Monsieur Claude Pérot, agriculteur à Vergaville, beau-frère de Monsieur Jean Paul Gaillot qui l'a donné à notre commune par l'intermédiaire de Monsieur Roland Billo.

La commune a tenu à remercier et valoriser ce geste de mémoire en hommage aux Plantourians morts lors de cette bataille.

Comme le fut Julius Olivier, alors jeune agriculteur, né le 16 février 1892, mobilisé à 22 ans avec le 23^e Bataillon Alpin des Chasseurs à pied le 1^{er} août 1914.

Dès sa mobilisation, son Bataillon rejoint la frontière Italienne puis Nice d'où il s'embarque pour la frontière de l'Est où se livraient les premières batailles.



COMMÉMORATION DU CENTENAIRE 1914/1918

Le 13 août, le 23^e BCA débarque près de Nancy, il est rattaché à la 29^e division et entre dans la composition de l'armée de Lorraine. Le 23^e BCA traverse la frontière le 16 août sur les talons de l'ennemi. Ce sont les premiers morts, les premières bombes, les premières ruines.

La progression se poursuit en Lorraine annexée, le bataillon atteint Dieuze le 19 août.

C'est le jour du baptême du Feu. L'ennemi jusqu'alors insaisissable a préparé et organisé la bataille défensive de la région. Le Bataillon brise les premières résistances, progresse au nord du village de Vergaville et se retrouve dans une région nue, une plaine, dominée par les hauteurs de Bendsdorf, sous les observatoires et les abris de l'artillerie allemande.

Toute la journée, le BCA va lentement progresser, écrasé par l'artillerie ennemie, survolé par un avion qui signale chacun de leur mouvement.

Le 20 août à l'aube, l'attaque sur Bendsdorf reprend. Les troupes éprouvées

doivent faire face à une attaque massive de l'artillerie qui ouvre un feu violent et meurtrier sur toute la zone.

Les munitions viennent à manquer, les mitrailleuses sont détruites, les Commandants de Compagnie de première ligne sont hors de combat, la plupart des officiers et gradés chefs de sections sont tués ou blessés. La résistance faiblit.

Décimés par le Feu et pressés par un ennemi supérieur en nombre et en force, le BCA doit se replier et se retire à Dieuze. Les morts et les blessés sont laissés sur le champ de bataille. Les survivants seront faits prisonniers.

Il faudra aux parents de Julius, attendre la fin de l'année 1920 pour apprendre la mort du fils qu'ils n'ont cessé d'espérer. Julius n'est inscrit au registre des décès que le 19 novembre 1920.

La date de son décès est fixée au 20 août 1914, lors de la bataille de Dieuze. Sa sépulture, inconnue, est certainement restée sur le Front.

Ce vestige témoigne de la violence de cette Guerre dont nous commémorons depuis 2014 le Centenaire.

Il raconte la présence des hommes sur les champs de bataille, la bataille de Julius Olivier, loin de chez lui sous les obus : nous rendons ainsi hommage à sa mémoire et celle de ses camarades aujourd'hui.

La commune, grâce au travail de la commission créée pour le Centenaire, a offert cette année une représentation de la pièce intitulée « Pour l'Exemple », alliant théâtre et chant, qui fut suivie d'un moment de recueillement en musique à l'église, en hommage aux victimes du Bataclan de l'attentat du 13 novembre 2015. En effet, cette période de commémoration du Centenaire de la Grande Guerre s'inscrit dans un moment de notre histoire que la commission a résumé en cette phrase : « 1914-1918, de la Fleur au fusil aux attentats d'aujourd'hui ».

Les soldats de 1914, partis « la fleur au fusil » ne se doutaient pas de la violence et de la durée de la guerre qu'ils allaient devoir mener, ils ne se doutaient pas, non plus, de la nouvelle forme de violence que le terrorisme allait faire perdurer dans nos sociétés.

Les dons reçus à l'occasion de cette journée seront intégralement reversés à l'association d'aide aux victimes « 13 novembre 15 » la collecte des magnets du Centenaire sera reversée à une association patriotique, tournée vers les orphelins de Guerre qui malheureusement continuent d'exister...



Emmanuel THOMAS
ARTISAN - PLOMBIER
INSTALLATIONS SANITAIRES
RÉNOVATIONS
POMPES À CHALEUR
BRÛLEURS FIUJOL - PISCINES
ARROSAGE AUTOMATIQUE
DEPUIS 1984
Le Vernet
83120 PLAN DE LA TOUR
06.81.40.93.21
04.94.43.78.30
emmanuel.thomas12@wanadoo.fr

ALA FERRONNERIE D'ANTAN
Créations tous styles
(Rampes - Portails - Grilles - Mobilier - Blindage - Serrurerie)
23 bd Maréchal Joffre - 83120 PLAN DE LA TOUR
Tél. 06 15 81 21 65
www.a-la-ferronnerie-dantan.fr

Allianz
Yusra CLAUSTRÉS
Agent général
Certifiée en Gestion de Patrimoine
Tél : 04 94 49 12 73
38 avenue G^d Leclerc - Villa Botrel
83120 STE MAXIME - 4018321@agents.allianz.fr
ORIAS : n° 13005308 Allianz Yusra Claustres

Coiff' AZUR
MASCULIN - FÉMININ - JUNIOR
Mardi ou Jeudi : 9h00 à 12h00 / 14h00 à 18h30
N° 5 Vendredi : 9h00 à 18h30
N° 6 Samedi : 9h00 à 17h00
14 Place Maréchal Foch 83120 Plan de la Tour
04 94 43 00 71

MON COURTIER IMMO
FINANCER EN TOUTE SÉRÉNITÉ
06 28 05 90 90
confad@moncourtier-immo.com
Splendide Azur - 4 av. de Latrue de Tassigny - STE-MAXIME
www.moncourtier-immo.com

Claudy Fleurs
Show room & Marché couvert
Ouvert toute l'année
L'AGRICULTEUR FLORAL
123 fleurs
04 94 96 22 69
4 rue Fernand Bessy - 6 rue Hoché
83120 Sainte Maxime



UNE BALADE DÉCOUVERTE dans le centre village



Projet lancé sur l'ensemble des communes du Golfe de Saint Tropez, la balade « QR code » vient d'être mise en place dans le village.

Flashez!

Les QR code sont des codes-barres qui vous permettent à l'aide de votre smartphone de les flasher et d'accéder à des informations stockées sur Internet. Ainsi, une boucle a été imaginée à travers le village pour offrir aux visiteurs une promenade de découverte à travers les rues depuis la place Foch jusqu'au Foyer des Campagnes.

Les panneaux ont été réalisés par Monsieur Bernard Romagnan responsable du service patrimoine de la Communauté de Communes. Pour cela il a travaillé avec M^{me} Grinda, déléguée au patrimoine et sous la houlette de M^{me} Strube, adjointe au tourisme.

De panneau en panneau, les promeneurs obtiennent différentes informations et sont guidés à travers le village: la visite débute à l'ancienne école, aujourd'hui la mairie, sur la place Foch, puis l'on s'achemine jusqu'à la bascule des Quatre Chemins. Direction la fontaine de la rue Saint Martin d'où on remonte jusqu'à l'église et l'Ancien Presbytère, on passe le porche vers

la Place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord et l'on termine sur la placette du Foyer des Campagnes.

Des points qui sont autant de supports pour raconter le village, son histoire, son architecture, sa vie quotidienne. Les flash codes apportent un complément, des photos d'archives et sont des supports audio. Mme Grinda pour la version française et Mme Bishop en anglais, ont prêté leurs voix pour dire les textes.

Les quatre panneaux relais d'information qui ont été installés sur les parkings indiquent également la promenade à nos visiteurs.

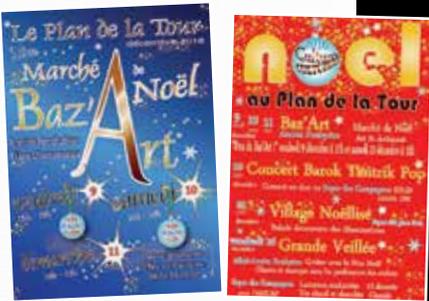
Un guide sera prochainement disponible à l'Office de Tourisme représentant la boucle et ses différents points.



Festivités

LES FÊTES AU PLAN DE LA TOUR

Grâce à l'association Cultures & Cultures, petits et grands peuvent bénéficier d'animations chaleureuses pour préparer les fêtes.



Petits cadeaux, idées déco et gourmandises

Le Baz'Art de Noël, des 9, 10 et 11 décembre, ce rendez-vous tant attendu installé dans l'Ancien Presbytère offre à chacun l'idée originale et artisanale qui prendra sa place sous le sapin.

Caroline Bishop organise avec l'association ce marché de Noël et tient le stand anglais où l'on peut trouver les fameux « Crackers », les cartes et les biscuits so british! Un stand dont les fonds sont redistribués au profit des enfants du village pour des animations ou des sorties. Bravo et merci!

De la musique comme un conte de Noël

Avec le concert Barok Tantrik Pop le samedi 10 décembre à 20h30 au Foyer des Campagnes.

Une soirée animée par deux musiciennes qui partagent l'amour des instruments anciens, des répertoires traditionnels, des airs intemporels. Accompagnées d'une viole de gambe et d'une cytole, elles chantent les amours et les révoltes des dames d'antan, les joies et les peines des femmes du peuple et de la Cour. Comme un conte de Noël chanté, une soirée pour s'évader...

...pour continuer la promenade...

La traditionnelle balade dans le village « Noëllisé » prend son départ de la place Foch à 18h le jeudi 15 décembre et vous emmène dans les rues découvrir les illuminations. Chaque particulier qui le souhaite peut accueillir les visiteurs. Chocolat, vin chaud et papillotes ponctuent le parcours pour se réchauffer!

Tous se retrouver avec la Grande veillée!

Vendredi 16 décembre, le Père Noël est au village et prend son goûter avec les enfants à 17h à l'Ancien Presbytère en musique.

Tous sont invités à se rendre sur la place du Foyer des Campagnes pour le lâcher de lanternes magiques et partager les 13 desserts, le chocolat et le vin chaud offert par l'ADCAP qui décore la placette avec une magnifique crèche. Musique avec la Chorale de Nathalie Ballarini.

Scène Ouverte

Samedi 17 décembre au Foyer des Campagnes, les musiciens se donnent rendez-vous pour la JAM session!

Le matériel et les instruments sont mis à disposition pour que tous puissent jouer! Un beau programme, pour préparer les fêtes et partager des moments chaleureux et généreux!



Agnès Réveillon Votre avocat

18-20 rue de Lorraine
83120 SAINTE MAXIME

Vous conseiller

06 64 73 91 05
09 67 56 64 76

csabinet@avocat-reveillon.fr



Vous défendre



RACHAT OR & ARGENT FRÉJUS MONSIEUR D'OR ET D'ARGENT

En magasin (avec ou sans RDV) ou Consultation à domicile - Estimation personnalisée*
*Conformément aux réglementations en vigueur, en respectant le délai de rétractation de 24 heures.

04 94 40 06 57

194 avenue J.Jaurès

www.monsieurdoetdargent.fr

Monsieur d'OR et d'ARGENT

